

COLLECTE ANNUELLE DES ENCOMBRANTS – OPERATION 2026

Définition de la notion de déchets encombrants :

Déchets émanant d'une production d'un particulier et ne pouvant être transportés par une voiture.

Exemples : matelas, sommier, meubles ; réfrigérateur, congélateur.

Avertissement :

En aucun cas la CCHPB ne procédera à l'enlèvement de déchets ne correspondant pas à cette définition.

Tarifs :

° Volume inférieur à 1m³ : 10 €

° Volume compris entre 1 et 2 m³ : 30 €

° Volume supérieur à 2m³ : 50 €

Inscription obligatoire avant le vendredi 25 septembre 2026

Nom : **Prénom :**

Adresse : **Commune :**

N° de téléphone :

Liste précise des objets à collecter :

- °
- °
- °
- °

Procédure :

Les encombrants seront à déposer en bord de route, **en limite de propriété**, dans un endroit accessible au camion.

En aucun cas, les agents de la collectivité sont autorisés à entrer dans votre domicile.

La collecte se déroulera pendant les semaines 41 et 42. Le service déchets de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden vous transmettra ultérieurement la date précise de passage.

Fait à :

Le :/...../.....

Signature :

Visa de la mairie : *cachet*

Cadre réservé CCHPB

Tarif : €

Signature :

Protection des données : Vos données sont nécessaires aux services gestion et valorisation des déchets et comptabilité de la collectivité pour assurer le suivi et la gestion du service. Elles sont communiquées au Trésor Public pour la facturation et conservées 10 ans. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la notice d'information affichée au siège administratif de la CCHPB – 2A, rue de la Mer – 29710 PPOULDREUZIC